



Suivez-nous sur notre page LinkedIn Safer AuRA



Le mot du Président

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes a pour mission principale le renouvellement des générations en agriculture : c'est une des priorités stratégiques de l'entreprise.

Le maintien d'une agriculture dynamique dans le département de l'Allier est un enjeu particulièrement fort. L'évolution de l'agriculture et le contexte actuel nous amènent à envisager **de nouvelles solutions** pour accompagner les installations et les transmissions d'exploitations. Notre ambition est d'être aux côtés des jeunes et des cédants pour que poussent des projets concrets, durables et ancrés sur le terrain. Pour cela, nous collaborons avec **un ensemble de partenaires** (organisations agricoles, collectivités, notaires, ...) pour accompagner au mieux chaque porteur de projet, en prenant en compte sa diversité, ses spécificités.

Yannick MARTINET
Vice Président de la Safer AuRA
Président du Comité technique de l'Allier



La Safer Auvergne-Rhône-Alpes, en bref

Nous accompagnons au quotidien les porteurs de projets pour acheter, vendre ou louer un bien.

Nous sommes **8 collaborateurs sur l'Allier** à votre service, en lien avec un large réseau de partenaires.

Nous conseillons, accompagnons et sécurisons les jeunes agriculteurs dans leurs projets d'achat ou de location en leur permettant de bénéficier de services pour :

- **trouver une exploitation** qui correspond à leurs projets
- **analyser et expertiser** la propriété dans le respect des prix du marché
- **obtenir un appui** administratif, fiscal et juridique
- **permettre le déploiement pérenne** de leur exploitation avec la garantie d'un foncier sécurisé
- **être accompagné** tout au long de la vie notamment pour conforter leur parcelle après l'installation

AJIS

Aide pour les Jeunes Installés

La Safer AuRA accompagne financièrement les jeunes installés via le dispositif AJIS. Tous les jeunes de moins de 45 ans, installés depuis le 1er janvier 2024 en AuRA ayant acheté un bien via la Safer AuRA, peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une prise en charge partielle des frais d'établissement de l'acte notarié.

Retrouvez toutes les conditions d'éligibilité sur www.safer-aura.fr, ainsi que nos biens à la vente ou à la location et candidater en ligne.



Contactez-nous !

En scannant le QR Code, retrouvez toutes les coordonnées de vos interlocuteurs dans le département.

